



PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI

>> PAYS ÉMERGENT EN 2030



GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de la Planification et de la Coopération externe

LES PROGRAMMES ET LES SOUS-PROGRAMMES DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

LES PROGRAMMES	LES SOUS-PROGRAMMES
2.1 : METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE ACTIVE POUR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE ACCÉLÉRÉE ET ÉQUILBRÉE	Sous-programme 2.1.1 : Faire le choix de l'ouverture et du partenariat
	Sous-programme 2.1.2 : Orienter les politiques budgétaires et fiscales
	Sous-programme 2.1.3 : Orienter la politique monétaire et l'action du système financier
	Sous-programme 2.1.4 : Appuyer l'investissement privé
2.2 : MODERNISER ET DYNAMISER L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE	Sous-programme 2.2.1 : Diversifier et intensifier les productions végétales et animales
	Sous-programme 2.2.2 : Faciliter l'accès au matériel et aux intrants agricoles
	Sous-programme 2.2.3 : Construire et réhabiliter des systèmes d'irrigation
	Sous-programme 2.2.4 : Mettre en place une chaîne d'entreposage pour les intrants et les productions agricoles
	Sous-programme 2.2.5 : Mettre en place un réseau d'abattoirs et une chaîne de froid pour les produits de l'élevage
2.3 : MODERNISER ET DYNAMISER LA PÊCHE	Sous-programme 2.3.1 : Appuyer le développement durable de la pêche
	Sous-programme 2.3.2 : Faciliter l'accès au matériel et aux intrants de pêche
	Sous-programme 2.3.3 : Implanter des dispositifs de concentration de poissons
	Sous-programme 2.3.4 : Aménager des lacs collinaires
	Sous-programme 2.3.5 : Implanter des fermes piscicoles
	Sous-programme 2.3.6 : Implanter des fermes aquacoles
	Sous-programme 2.3.7 : Mettre en place une chaîne de froid pour les produits de la pêche
2.4 : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL	Sous-programme 2.4.1 : Développer l'industrie agroalimentaire
	Sous-programme 2.4.2 : Aménager des zones industrielles/manufacturières
	Sous-programme 2.4.3 : Développer l'industrie de la construction
	Sous-programme 2.4.4 : Améliorer l'accès à des facilités de garanties pour les entrepreneurs
2.5 : MODERNISER ET DYNAMISER LE SECTEUR DES SERVICES	Sous-programme 2.5.1 : Améliorer l'accès aux assurances
	Sous-programme 2.5.2 : Mettre en place une centrale nationale d'achat de produits agricoles et un office de sécurisation des marchés de produits agricoles
	Sous-programme 2.5.3 : Construire des centres de congrès et d'exposition
	Sous-programme 2.5.4 : Construire et réhabiliter les marchés publics
	Sous-programme 2.5.5 : Aménager des zones et des artères commerciales
	Sous-programme 2.5.6 : Appuyer la relocalisation et la formalisation de services de la rue
2.6 : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME	Sous-programme 2.6.1 : Développer le tourisme balnéaire
	Sous-programme 2.6.2 : Développer un réseau d'écotourisme, d'ethnotourisme et de tourisme d'aventure
	Sous-programme 2.6.3 : Développer la navigation de plaisance
	Sous-programme 2.6.4 : Développer le secteur des croisières
2.7 : METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES MINÉRALES ET ÉNERGÉTIQUES	Sous-programme 2.7.1 : Mettre en valeur les ressources minières
	Sous-programme 2.7.2 : Exploiter durablement les carrières
	Sous-programme 2.7.3 : Améliorer le bilan énergétique
2.8 : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI	Sous-programme 2.8.1 : Mettre en place un forum des partenaires du marché du travail
	Sous-programme 2.8.2 : Réaliser des travaux à haute intensité de main-d'œuvre
	Sous-programme 2.8.3 : Accroître la productivité du travail et l'employabilité de la main-d'œuvre